

COMPTE RENDU REUNION du 18/10/2016

Présents : T. Peycéré (TP), S Vergès (SV), D. Vialade (DV) , P Cano (PC), P Pécapéra (PP), JP Rouillon (JPR)

Absent excusé : C Pellefigue

Secrétaire de séance : S Vergès

Début de la séance : 18h45

Ordre du jour :

- Validation compte rendu 12/07/2016
- Délibérations (nom et siège future interco-repas scolaires Vic- bail droit de pêche)
- Présentation des devis pour isolation/chauffage du logement - signalisation et choix des entreprises
- Questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance par le point 1 de l'ordre du jour

- **VALIDATION CR du 12/07/2016**

Pas de remarque.

Le CR du 12 juillet est validé.

- **DELIBERATIONS**

- **Proposition de nom et siège de la future intercommunalité**

Mme le Maire indique au conseil que Mme la Préfète invite les conseils municipaux à se prononcer sur le nom et le siège de la future interco avant le 30 novembre.

Lors du conseil communautaire de juin, 4 noms ont été proposés. Mais suite au débat, d'autres noms ont été proposés et il a été approuvé le nom CC Bigorre Madiran Montanérès.

Il a été aussi question de déterminer le lieu du siège. Pour des raisons de centralité, de lien avec les services publics, d'infrastructures, les 3 bureaux des CC se prononcent pour le Pôle des services publics de Vic en Bigorre.

Le conseil délibère en faveur du nom **CC Bigorre Madiran Montanérès** et du lieu pour **le Pôle des services publics de Vic en Bigorre**.

Votants : 6 - Pour : 6

- **Convention avec Mairie de Vic - repas scolaires**

SV ne participe ni au débat ni au vote, étant concernée par le sujet évoqué.

Mme le Maire présente le courrier reçu de Mr le Maire de Vic en Bigorre. Elle rappelle au conseil que c'est la même convention qui a été signée l'an dernier pour un enfant de la commune scolarisé à Vic suite à une décision de l'inspection académique.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de participer au financement des repas pris par cet enfant, soit un montant annuel de 154 € (140 jours d'école x 1,10€), la famille se verra alors appliquer les mêmes tarifs qu'aux vicquois.

Votants : 5 - pour : 5

La délibération est votée à l'unanimité. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention avec la mairie de Vic en Bigorre.

Bail de location du droit de pêche avec l'APPMA de Vic

Mme le Maire explique que le Président de l'APPMA est venu en mairie demander si nous avons un bail de location du droit de pêche. Répondant par la négative, il explique que pour la pratique courante du droit de pêche, il faut que la commune et les particuliers qui ont des parcelles au bord de l'Adour donnent leur autorisation. Par ce bail, l'APPMA se charge de l'empoissonnement et de la surveillance de la pêche sur les lots concédés.

JPR et PP demandent si, dans la parcelle de bois coupé, un chemin menant à l'adour ne pourrait pas être réalisé. SV va relancer Natura 2000 pour le projet de reboisement et demandera pour cet accès. SV demande aussi si l'APPMA est assurée contre les éventuelles dégradations de ses pratiquants.

Votants 6 - pour 6

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention avec le Président de l'APPMA.

• DEVIS TRAVAUX LOGEMENT / PLAN DE CIRCULATION

Isolation extérieure

Dans le cadre du projet TepCv porté par la CCVM, la commune a présenté un projet de rénovation énergétique du bâtiment communal. Un bureau d'étude est venu faire un diagnostic de performances énergétiques pour classer le logement. Pour être subventionné, il faut atteindre l'étiquette C, lettre atteinte en isolant par l'extérieur et en changeant le mode de chauffage.

La finition est en enduit. Le bardage étant plus onéreux.

3 entreprises ont été contactées.

Total HT	11 370.43 €	12 185.30 €	11 505.40 €
Total TTC (tva 20%)	13 644.52 €	14 622.36 €	13 806.48 €

Le conseil pose des questions techniques. SV va contacter les entreprises pour réponses.

Le choix se porterait sur les entreprises Sud ouest Habitat ou Eco Façades

Chauffage

Il est prévu de changer les radiateurs actuels par une PAC air/air.

4 entreprises ont été consultées. Chacune prévoit 2 groupes extérieurs et 6 unités intérieures.

Marque Daikin chiffrée pour toutes avec variante Fujitsu et LG ; réversible.

Total HT	10 130 €	10 163 €	9 023 €	8 515 €
Variante HT			8 103 €	7 682 €
Total TTC (tva 20%)	12 156 €	11 998 €	10 534 €	9 900 €
Variante TTC			9 677 €	8 900 €

Le conseil pose des questions techniques. SV va contacter les entreprises pour réponses.

Le choix se porte sur l'entreprise Energyso avec matériel LG

Plan de Circulation

Suite à la validation du plan de circulation autour de la Mairie, 2 entreprises ont été consultées.

Il s'agit pour chacune de tracer au sol les lignes de mise en sécurité, de fournir et poser les panneaux de police, les PMR

Total HT	4 403 €	4 031 €
Total TTC (tva 20%)	5 283 €	4 837 €

La CCVM a lancé une procédure de marché pour tout ce qui concerne la mise aux normes de l'accessibilité, marché auquel nous avons adhéré.

Le conseil valide le choix de l'entreprise CD Marquage & résines en supprimant le marquage des places PMR et les panneaux associés.

• **QUESTIONS DIVERSES**

* Adresses des particuliers

Suite à des problèmes d'identification avec un opérateur, PP demande si les adresses des particuliers ont été communiquées à la poste.

Mme le Maire répond que le nécessaire a été fait quand la poste a demandé d'attribuer des noms de rues et n°. Depuis, cela n'a sans doute pas été fait.

SV se charge d'envoyer à la poste de Vic en Bigorre un courrier de mise à jour.

* Siaep

Mme le Maire informe le conseil que le Siaep se devait de changer de méthode de gestion du syndicat (concession - régie- mixte). La mairie a reçu un courrier mi-juin demandant à se positionner rapidement, la réunion étant prévue fin juin. Devant les délais très courts, le conseil n'a pas donné suite.

Lors du comité syndical, le choix de la poursuite de la concession a été votée avec 23 voix pour et 9 contre.

Aujourd'hui la délibération est remise en cause et portée devant le service juridique de la préfecture pour l'invalidier.

* Tafta

Lors du conseil communautaire de juin, le collectif stop-Tafta est venu présenter les dangers de ce traité de libre-échange transatlantique (UE / Etats Unis).

Extrait : « Ce projet d'accord de libre-échange et d'investissement vise à libéraliser encore davantage les échanges commerciaux entre les États unis et l'Union européenne en démantelant les droits de douane et en s'attaquant aux normes et régulations. Cet accord scellerait le sort des économies européennes et nord-américaine dans une même allégeance ultralibérale aux profits des multinationales. »

Le conseil s'oppose à l'ouverture de grand marché et désapprouve le projet Tafta.

Séance levée à 21h00